

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2015-2016

LICENCE N° :

Enregistrée le :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Date du certificat médical :

Nom du médecin :

Niveau d'escalade :

Demande de titre de membre de l'association dénommée SAINT PRIEST MONTAGNE et conformément aux statuts et règlement intérieur, règle le montant de la cotisation annuelle, qui comprend la cotisation propre à l'association et la licence fédérale de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2015/2016 (ASSURANCE Comprise)

Individuelle (toutes les structures d'escalade) 250€

Famille (toutes les structures d'escalade) (à partir du 2ème adhérent et suivants) 225€

Individuelle (sans le mur de l'Université Lyon 2) 205€

Famille (sans le mur de l'Université Lyon 2) (à partir du 2ème adhérent et suivants) 180€

Réduction CARTE M'RA 30€ Randonneur seulement 100€ Couple randonneur 190€

ASSURANCES:

L'adhérent (ou le tuteur légal) déclare :

Avoir pris connaissance de la notice d'information Saison 2015/2016 et avoir été informé des garanties de personnes facultatives « atteinte corporelle, frais de recherche et secours, assistance rapatriement ».

-Accepter les garanties de personnes et souscrire l'offre complète :

* Base : 11 € (compris dans le montant de l'adhésion)

* Base + : 14 € (Soit 3 € à régler en sus du montant de l'adhésion)

* Base ++ : 21 € (Soit 10 € à régler en sus du montant de l'adhésion)

* Option Ski de piste : 5 €

* Option VTT : 30 €

* Option slackline et highline : 5 €

Souscrire des garanties optionnelles indemnités journalières :

IJ1 18 € IJ2 30 € IJ3 35 €

Souscrire au contrat Garantie des accidents de la vie.

Formule 1 sans sports dangereux 103,73 €Formule 1 avec sports dangereux 153,56 €Formule 2 sans sports dangereux 135,24 €Formule 2 avec sports dangereux 198,56 €

Ce dernier paragraphe tient lieu de bulletin n°1 le quel par conséquent n'a pas à être rendu au club.

Pour les mineurs, le tuteur légal autorise :

- Le mineur ci-dessus à pratiquer les activités de l'escalade en salle ou extérieur lors des cours, entraînements, stages et compétitions.

- Les responsables du club SAINT PRIEST MONTAGNE (cadre diplômé FFME ou membre du bureau) à faire donner tous soins utiles au mineur en cas de nécessité constatée par un médecin.

- Tout médecin agréé par le Ministre de la Jeunesse et des sports. dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle anti-dopage sur le mineur pratiquant une compétition.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association et les statuts de l'association, (et éventuellement les statuts et règlement intérieur de la Fédération agréée). Pour les mineurs cet engagement vaut aussi pour le tuteur légal ci-dessus mentionné avant signature.

(Joindre un certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition).

Passé un délai de 15 jours après l'inscription, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

Lu et Approuvé, à _____ le ____/____/____

Nom et signature des parents ou tuteur légal pour les mineurs

Signature

Je souhaite une attestation de paiement pour mon CE

L'INSCRIPTION PEUT ETRE REGLEE EN 3 FOIS PAR CHEQUE

(partie réservé au club)

Paiement : cotisation :

Option ski de piste : + 5 €

Option VTT : + 30 €

Option slackline, highline : + 5 €

Option base + : + 3 €

Option Base ++ : + 10 €

Réduction M'RA : - 30 €

N° carte :

SOMME TOTALE PERCUE :

par espèce ou chèque à l'ordre du club SPM